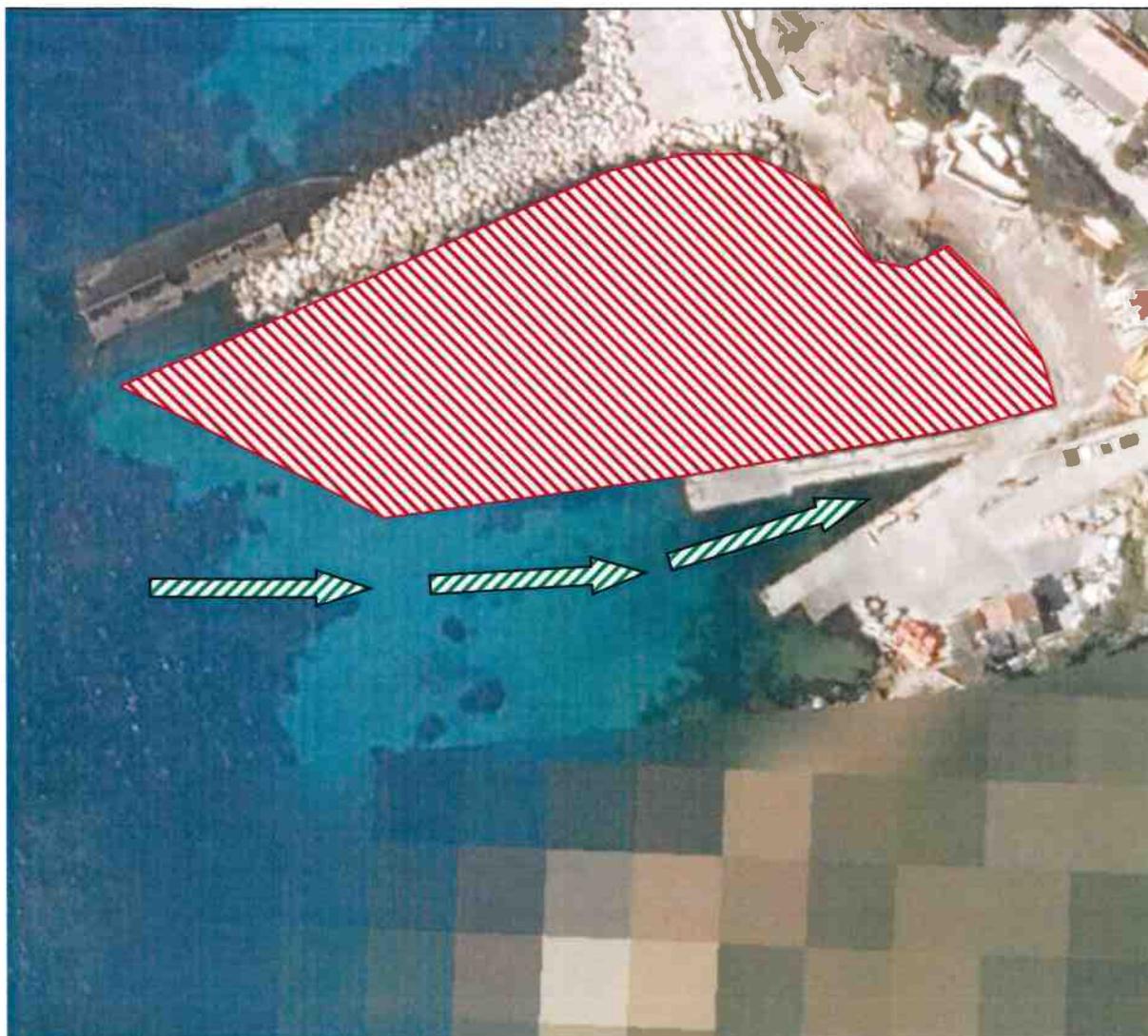


Annexe à l'avis aux usagers n° 04/2023



Zone interdite pendant la durée des travaux



Interventions par plongée



Unique accès au port autorisé pendant la durée des travaux.